

Examen d'entrée au CRFPA session 2011
Epreuve écrite de droit des personnes et de la famille
Mercredi 28 septembre 2011

Ulcéré par ceux qui le taxent d'avarice, Christophe admet éprouver une certaine fascination pour l'argent et un goût prononcé pour les économies. Chantre de la rigueur budgétaire, cet aimable quadragénaire n'est pas disposé à jeter ses sous par les fenêtres ; sans relâche, il exhorte ses proches à la modération et à la sobriété. Depuis quelque temps, il est malheureusement la proie d'une armée de rapaces résolus à le déposséder. Pourchassé, cerné, acculé, il cherche désespérément une issue. Il a par conséquent décidé de vous consulter ; il sait que vos conseils deviendront plus coûteux une fois que vous aurez réussi vos examens.

1) C'est en évoquant l'effarante âpreté de Justine, son ancienne épouse, qu'il commence à vous conter ses déboires. Ils ont divorcé par consentement mutuel en 2006. Or Justine vient d'apprendre qu'à une époque où il préparait secrètement la dissolution du lien matrimonial, Christophe lui avait dissimulé une partie des salaires qu'il avait perçus ; alors qu'il s'agissait de fonds communs¹, il les avait déposés sur un compte personnel qu'il avait ouvert à son insu. Elle entend à présent faire valoir ses droits mais si elle saisit un juge, Christophe sollicitera une diminution de la prestation compensatoire qu'il lui avait accordée. Il lui avait en effet octroyé un capital de 200 000 € qu'il devait payer sous la forme de versements périodiques étalés sur huit ans. Or la situation financière de Justine s'est considérablement améliorée en 2008 : elle a trouvé un emploi fort bien rémunéré. **(4 points)**

2) S'il a quitté Justine, c'est parce qu'il était tombé amoureux de Sandra. Mais à la fin de l'année 2007, celle-ci lui a annoncé qu'elle était enceinte. Christophe, qui savait être le géniteur mais qui redoutait l'arrivée du bambin, la pria instamment d'interrompre sa grossesse ; elle s'y refusa obstinément et donna naissance à Julien en septembre 2008. Christophe ne l'abandonna pas pour autant aussitôt : il s'efforça momentanément de supporter le nouveau-né. S'il se garda de le reconnaître, il tenta pendant près d'un an de se conduire en père responsable. L'essai ne fut cependant pas concluant : exaspéré par les cris et les babillages du bébé, ainsi que par l'admiration béate que le petit être inspirait à sa mère, il prit la fuite en juillet 2009. Or Sandra envisage aujourd'hui de faire établir la paternité de son ancien amant et de lui demander une pension pour Julien. Agathe, la mère de Sandra, qui apporte à cette dernière un soutien tant affectif que pécuniaire, a d'ailleurs indiqué à

¹ Ce point sera tenu pour acquis.

Christophe que si sa fille renonçait à agir, elle prendrait elle-même l'initiative de faire établir la filiation. Christophe se demande quelle somme il risque d'avoir à verser pour son fils ; Sandra, sur laquelle Agathe exerce une influence déplorable, semble avoir des prétentions tout à fait extravagantes. Christophe fera tout son possible pour retarder le moment où son ancienne maîtresse saisira un juge : tant qu'elle restera passive, il n'aura rien à payer et chaque jour gagné lui permettra donc de réaliser une précieuse économie. En outre, si la filiation est finalement établie, Christophe se vengera à sa manière : si c'est lui qui fait bouillir la marmite, c'est également lui qui prendra toutes les décisions relatives au mode de vie et à l'éducation de Julien. Sandra ne tardera pas à comprendre que pour retrouver la paix, elle doit se montrer moins intéressée. **(8 points)**

3) Lassé par la cupidité de la gent féminine, Christophe vit depuis octobre 2009 avec Bruno. Malheureusement, celui-ci a récemment décidé d'adopter un enfant. Christophe n'acceptera pas qu'un gamin vienne à nouveau troubler ses habitudes. Bruno, qui a toujours supporté toutes les charges du couple, lui a toutefois laissé entendre qu'en cas de rupture, il exigerait le remboursement de la moitié des dépenses qu'il a exposées pour le foyer. Christophe voudrait le convaincre qu'il n'est pas possible pour un homosexuel d'avoir recours à l'adoption. **(3,5 points)**

4) Un promoteur immobilier souhaite acquérir un terrain non construit dont le père de Christophe, prénommé Gérard, est propriétaire. Le prix proposé est mirifique mais Gérard, dont la sénilité s'est brusquement aggravée, tergiverse et risque de laisser passer la chance qui lui est offerte. Les intérêts de la famille sont ainsi menacés par le gâtisme du vieillard. Heureusement, Gérard a valablement² conclu un mandat de protection future avec Christophe, qu'il a désigné en qualité de mandataire. Celui-ci espère que cette convention lui permettra de vendre le terrain sans l'assentiment de son père. **(4,5 points)**

² La validité du mandat de protection future sera tenue pour acquise.